



Édito 134

L'expertise en droit des sociétés

Consolider les compétences des professionnels comptables en droit des sociétés est un enjeu d'avenir pour la profession comptable tunisienne.

La relève et la transmission des sociétés par les fondateurs devenant de plus en plus d'actualité, il est fondamental pour l'économie que le maximum de transmissions se fassent de façon paisible et dans les meilleures conditions pour les sociétés et leurs associés.

Dans ce sens, une bonne gestion de la conformité juridique des sociétés est un atout capital de la transmission paisible. En effet, si le droit est une arme, la conformité est une muraille de Chine.



La bonne gestion juridique est celle qui préserve les intérêts de la personne morale dans le respect des droits de toutes les parties prenantes et particulièrement des associés.

La gestion juridique est efficace lorsqu'elle persuade et convainc de la conformité totale de la société aux lois et réglementations applicables et notamment du respect loyal, judicieux et sincère des règles de droit des sociétés.

Le rôle des comptables professionnels qui maîtrisent de façon approfondie le droit des sociétés et le droit des affaires pour conseiller, en concertation avec les juristes de l'entreprise, de façon fiable et crédible une gestion juridique à la fois conforme et efficace sera de plus en plus apprécié par les entreprises et particulièrement celles qui se préparent à la transmission.

Pour ce faire, un comptable professionnel qui désire développer son expertise en droit des sociétés ne saurait se suffire de l'enseignement qui lui a été dispensé dans le parcours d'expertise comptable. Il doit absolument programmer des apprentissages approfondis et un auto-apprentissage continu en droit des sociétés.

Les apprentissages approfondis sont meilleurs et plus formateurs lorsqu'ils sont assortis d'évaluation et de certification.

Abderraouf YAICH